

sécurité mondiale le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les États en déliquescence et la pauvreté. La récente Stratégie européenne de sécurité apporte, dans ce contexte, une contribution importante et le Canada coopérera avec l'UE à sa mise en œuvre. Le Canada et l'UE collaboreront aux efforts de prévention de la prolifération des armes de destruction massive, notamment en renforçant la mise en œuvre et le respect des traités et des accords de désarmement et de non-prolifération, ainsi que la poursuite du développement des instruments de vérification. Les deux parties soutiennent le Partenariat du G 8 contre la prolifération des armes de destruction massive, conclu lors du Sommet de Kananaskis en 2002;

- œuvrer de concert au renforcement de la sécurité transatlantique en tenant compte du rôle central de l'architecture de sécurité existant entre l'Europe et l'Amérique du nord;
- coopérer de façon accrue dans le cadre des missions de gestion des crises et des opérations de maintien de la paix de l'UE et envisager des négociations sur la manière dont on pourrait concevoir la participation du Canada à ces missions, par une mise en œuvre efficace et concertée des conclusions du Conseil européen de Séville.

Le Canada et l'UE attachent une grande importance au fonctionnement du système multilatéral, et notamment au rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix dans le monde et à la primauté du droit international.

Afin de garantir l'efficacité du système multilatéral, nous allons:

- collaborer dans le but de donner un nouvel élan à l'ONU et de lancer des initiatives propres à rendre le multilatéralisme plus efficace, en examinant des approches communes sur des dossiers comme le développement durable, les droits de la personne, l'aide humanitaire et le maintien de la paix.
- continuer, comme nous l'avons fait par le passé, à chercher un accord sur de nouvelles règles pour l'action internationale visant à protéger une population des effets d'un conflit civil et de la déliquescence des États, en tenant compte du rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États: "La Responsabilité de Protéger";
- coopérer afin d'établir pleinement la juridiction du Tribunal pénal international;
- intensifier nos efforts pour coordonner nos positions avant les réunions internationales, notamment dans le domaine des droits de la personne et des autres questions humanitaires;
- rechercher une plus grande collaboration entre les nations pour faire en sorte que les politiques économiques soient cohérentes et liées à des actions et programmes renforcés destinés à soutenir les efforts des pays en voie de développement en vue de (1) réduire la faim, la